

Faciliter l'accès des Travailleurs Handicapés à l'apprentissage

Prescripteurs :
CAP EMPLOI Rhône,
Missions Locales,

Opérateurs :
Chambre de Métiers et
de l'Artisanat du Rhône

Contact :
Isabelle BARTHEZ,
Chargée de mission

✦ Public concerné

Jeunes reconnus Travailleurs Handicapés bénéficiaires de l'art L323.3 du Code du travail et les 1200 entreprises artisanales du Rhône.

✦ Objectifs

- Faciliter et permettre l'accès des jeunes en contrat d'apprentissage.
- Apporter un appui opérationnel au parcours de 20 contrats d'apprentissage.

✦ Contenu

Il s'agit de sensibiliser et d'informer les entreprises artisanales et d'accompagner les jeunes handicapés vers les métiers de l'artisanat via un contrat d'apprentissage.

L'action comprend 5 volets :

1. Identification d'un référent handicap : se former et former à la problématique du handicap, interface entre les institutions.
2. Mobilisation des entreprises artisanales : informations auprès des entreprises des aides en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées et en faveur de l'apprentissage, appui renforcé aux entreprises : visite, repérage des postes à pourvoir, détermination du profil du candidat, aide aux démarches administratives.

3. Information : sensibilisation des jeunes et de leur famille accueil et information auprès de jeunes handicapés en vue d'un apprentissage dans le cadre du CAD, identification et mobilisation systématique du référent.

4. Communication

5. Observatoire : mesurer les résultats obtenus en nombre de contrats d'apprentissage et profil des candidats.

✦ Autres précisions :

Développement du partenariat : IME IMPRO, MFR, CIO et CFA, SEGPA

Développement de l'action à l'ensemble du département dans les territoires de Villefranche-sur-Saône, de Tarare et de Givors.

Ouverture à tous les métiers.

Cette action s'inscrit dans un Contrat d'objectif et de moyen signé par l'Etat, le Conseil Régional et l'AGEFIPH, pour 500 contrats.